

Ordonné. Que la pétition de *Donald A. Smith*, M. P. et autres, de la province de *Manitoba*, présentée aujourd'hui, soit maintenant reçue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant la passation d'un acte pour remettre en vigueur la charte de la banque de *Manitoba*, et pour prolonger le délai fixé pour le paiement de la souscription du capital, d'une année, à compter de la date de l'acte octroyant une charte à la dite banque.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents

Ordonné, que la pétition de *Louis A. Jetté*, M.P., présentée aujourd'hui, soit maintenant reçue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant la permission de présenter à la Chambre une pétition de la part de *William Rodden* et autres, pour la passation d'un acte à l'effet d'incorporer l'Association Coloniale de Construction et de Placement nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, que la pétition de *Louis A. Jetté*, M.P., présentée aujourd'hui, soit maintenant reçue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant la permission de présenter à la Chambre une pétition de la part de *Ashley Hibbard* et autres, demandant la passation d'un acte à l'effet d'incorporer "la compagnie Internationale d'Express," nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, que la pétition de l'honorable *John J. C. Abbott*, M.P., l'un des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord de *Montréal*, présentée aujourd'hui, soit maintenant reçue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant la permission à la Chambre de présenter une pétition de cette compagnie, à l'effet d'obtenir la passation d'un acte pour autoriser la construction d'un pont de chemin fer entre *Hull* et la cité d'*Ottawa*, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, secondée par l'honorable M. *Mackenzie*.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour examiner certaines résolutions relatives : ux honoraires à accorder pour services et déboursés aux élections des membres de la Chambre des Communes.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Wilkes* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, M. *Wilkes* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'il est expédient de décréter, par le bill (No. 2) concernant les élections des membres de la Chambre des Communes, que les honoraires ci-après mentionnés, et point d'autres, sujets aux dispositions ci-après établies, seront accordés aux divers officiers ci-après mentionnés, respectivement, pour leurs services et déboursés à toute élection, savoir :—

AUX OFFICIERS RAPORTEURS, LORSQU'IL N'Y A POINT DE VOTATION.

1. Pour les services personnels de l'officier-rapporteur, quarante piastres.
2. Pour les services personnels du secrétaire d'élection, quatre piastres.
3. Pour un constable, s'il est considéré nécessaire, une piastre.
4. Pour l'impression des proclamations, le coût réel.